

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 04/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 03 AVRIL 2025***Affaire n°19-2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le **trois avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 21 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1^{ère} Adjointe) – M David BERTIER (2^{ème} Adjoint) – Mme Nadine BRARD (3^{ème} Adjoint) - M Jean-François BORDAIS (4^{ème} Adjoint) - Mme Danielle DROUYER - M Raboana RANAIVO - M Christian BELLIER - M Thierry MONTENAT.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothee du PONTAVICE – Mme Fabienne FROMONT - M Kévin BEAUGRAND - Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET.

Pouvoir : Mme Aurélie HAILLOT à Mme Nadine BRARD.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - Vote du budget annexe « Lotissement communal du Chêne »

Après avoir eu lecture par M. Frédéric MARTIN, Maire, des dépenses et recettes à inscrire pour l'année 2025, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement au budget annexe du lotissement communal du chêne,



Le Conseil Municipal, décide :

- d'**ADOPTER** le budget primitif du budget annexe « Lotissement communal du Chêne » :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de **1 337 572.58 € HT** ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, qui s'équilibre à la somme de **1 231 811.25 € HT** ;

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 03 avril 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN



Le Secrétaire de séance,
Christine HAIGRON

